

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF70

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

- I. – Le b du 1 l'article 265 *bis* du code des douanes est abrogé.
- II. – Le a de l'article 265 *septies* du même code est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement suggère la suppression des niches fiscales principales : remboursement sur le kérosène aérien à usage commercial (plus de 3 milliards de manque à gagner pour l'État), remboursement du gazole pour le transport routier (plus de 1,1 milliards de manque à gagner pour l'État en 2018). La liste n'est pas exhaustive. Mais la suppression de ces différentes niches fiscales dégagerait des fonds conséquents pour répondre à l'urgence et opérer la bifurcation écologique. Dans l'urgence, ces sommes devraient être allouées à l'augmentation des salaires des personnels soignants ainsi qu'aux recrutements nécessaires.

De nombreuses niches fiscales perdurent et bénéficient à des secteurs polluants. Un rapport de la cour des comptes (2016) estime que les dépenses défavorables à l'environnement sont de 13 milliards annuels, dont une partie sous forme de coups de pouce version niches fiscales. Ce soutien large aux énergies fossiles est dénoncé par la France Insoumise depuis plusieurs années.

Ces niches fiscales s'intègrent dans un système mortifère plus large qui tue le vivant et broie les gens. Ce sont précisément nos manières de produire, de consommer et d'échanges qui sont à l'origine de la situation actuelle : de l'émergence du virus à sa transformation en pandémie et notre incapacité à y faire face. Nous devons nous demander dès maintenant quels secteurs sont à relancer intelligemment, et quels autres doivent décroître. La planification écologique doit intégrer cette dimension sectorielle et favoriser le développement des secteurs les moins polluants (transport en commun, transport ferroviaire de marchandises, relocalisation de l'activité) ainsi que la réorientation des besoins en main d'oeuvre .Le monde d'après se bâtit dès maintenant.